

# Engagement en faveur des membres

**LES AGRICULTEURS EN TANT QUE SOCIÉTAIRES** Qu'est-ce qui amène fenaco, une entreprise agroalimentaire, à s'engager pour les valeurs des sociétés coopératives exerçant une activité économique, en collaboration avec d'importantes organisations partenaires? En quoi cet engagement bénéficie-t-il aux agriculteurs?

En 2011, fenaco a créé une communauté d'intérêts avec quatre autres sociétés coopératives, à savoir Raiffeisen, la Mobilière, Mobility Carsharing et Allgemeine Bauernossenschaft Zürich. L'objectif consiste à encourager les entreprises de type coopératif en Suisse. Depuis, la Communauté d'intérêts des entreprises coopératives (IGG) s'est développée. Huit autres sociétés coopératives l'ont rejointe, dont Migros, Coop, Reka et Suisa. La communauté d'intérêts finance un centre de compétences, rattaché à l'Institut du droit de l'entre-

prise de l'Université de Lucerne, qui s'engage pour le maintien et le développement de conditions-cadres économiques favorables et pour le positionnement d'entreprises gérées de manière coopérative.

Avec une part réelle de 16% au produit intérieur brut, les dix plus grandes sociétés coopératives suisses représentent un secteur économique important.

## Avantages pour les membres

Qu'est-ce qui amène fenaco, une entreprise agroalimentaire suisse, à

s'engager pour les valeurs des sociétés coopératives exerçant une activité économique? En quoi cet engagement bénéficie-t-il aux agriculteurs?

Pour Werner Beyer, président de l'IGG, il est important que les entreprises coopératives suisses défendent leurs intérêts communs, comme le font déjà leurs homologues des pays limitrophes. Il s'agit de contrer la tendance législative qui consiste à aligner de plus en plus la forme juridique de la société coopérative sur celle de la société par actions et, par conséquent, à atténuer les caractéristiques spécifiques de la société coopérative. «Les droits de participation ne doivent pas être restreints et les droits pécuniaires ne doivent pas être explicitement mis au premier plan», avertit Werner Beyer. Pour le président de l'IGG, les éléments importants à préserver à l'avenir sont le caractère personnel des sociétés coopératives, leur fondement démocratique, le vote par membre, le concept d'entraide, le principe de la porte ouverte, la solidarité et le «principe d'identité» (les sociétaires peuvent, par exemple, être également clients ou fournisseurs). Werner Beyer en est convaincu: «Cette forte focalisation sur les personnes peut être utile à la société coopérative, par exemple pour se différencier stratégiquement de ses concurrents grâce à des processus d'innovation initiés et conçus en collaboration avec les membres.»

## Les droits de participation au premier plan

Pour le président de l'IGG, une caractéristique essentielle réside dans le fait que les entreprises gérées de manière coopérative, comme

Malgré une pression accrue sur les prix, fenaco a atteint ses objectifs financiers et amélioré, au fil des ans, les prestations qu'elle fournit à ses membres. Ces prestations prennent notamment la forme de conditions d'achat préférentielles, par exemple pour les aliments pour animaux ou les engrais.



AUF EIN WORT  
EN UN MOT

La mondialisation croissante de l'industrie et les crises financières des dernières années ont démontré que les exigences exagérées des investisseurs en matière de rendement et les systèmes de rémunération basés uniquement sur les bénéfices ne peuvent s'inscrire dans une optique durable. Constituant une alternative aux sociétés anonymes cotées en bourse, la forme juridique de la société coopérative a, dès lors, connu un regain d'intérêt ces dernières années. Son avenir semble prometteur, car elle présente un avantage non négligeable: l'entreprise peut être développée de façon durable, car elle n'est pas soumise à la pression constante des investisseurs et des analystes financiers.

Le concept fondamental de la société coopérative consiste à développer l'entreprise en collaboration avec ses membres et dans l'intérêt de ces derniers. Axée sur le long terme, cette démarche tient compte de l'évolution des valeurs dans la société, qui place les entreprises face à leurs responsabilités sociales.

Les sociétés coopératives sont des structures authentiquement démocratiques. Leurs valeurs et leur utilité sont incontestées. En Suisse, on dénombre près de 10 000 sociétés coopératives, dont de grandes entreprises dans des domaines tels que le commerce de détail, les banques, les assurances ou – comme fenaco – l'agroalimentaire.

Les sociétés coopératives exerçant une activité économique représentent une forme juridique attrayante sur le plan de la réalisation des objectifs, mais elles ont des besoins spécifiques en termes de cadre économique et politique. Ces besoins sont identifiés et analysés, de façon scientifique et sous un angle juridique, par la Communauté d'intérêts des entreprises coopératives (IGG) et son centre de compétences à l'Université de Lucerne, dans l'intérêt du développement des entreprises concernées. C'est la raison pour laquelle fenaco s'engage au sein de l'IGG, en partenariat avec d'autres sociétés coopératives.

Martin Keller  
président de la Direction

fenaco



fenaco et LANDI appartiennent à leurs membres. En tant que sociétaires, les agriculteurs portent une part de responsabilité et peuvent influencer directement le développement de leur entreprise.

### Congrès sur les sociétés coopératives en Suisse

«Identité et croissance», tel est le thème du congrès scientifique international consacré aux coopératives qui se déroulera du 14 au 16 septembre 2016 à Lucerne.

Cette grande manifestation axée sur la Suisse et l'Europe germanophone réunira des représentants de la recherche scientifique et des acteurs de l'économie coopérative. Comme l'annonce le thème du congrès, «Identité et croissance», les participants se pencheront sur la question de savoir comment les entreprises coopératives peuvent consolider leurs bases et générer une dynamique de croissance. Les personnes intéressées trouveront des informations détaillées sur le site Internet [www.igt2016.ch](http://www.igt2016.ch)

Le congrès est organisé grâce au soutien d'acteurs importants de l'économie et de la recherche coopératives, de la Communauté d'intérêts des entreprises coopératives (IGG), de la communauté de travail des instituts de recherche sur les coopératives (AGI) et du centre de compétences de l'Université de Lucerne pour les entreprises coopératives.

fenaco et les LANDI, placent l'utilité pour les membres et les droits de participation au premier plan. «Cela facilite une action durable en vue de la réalisation des objectifs de l'entreprise», explique Werner Beyer, qui a œuvré à la destinée de fenaco durant de longues années en sa qualité de chef des finances. Selon Werner Beyer, en tant qu'entreprise appartenant aux agriculteurs suisses, fenaco peut agir en faveur de ses membres en privilégiant une approche durable et n'a pas besoin de mettre ses objectifs stratégiques au ser-

vice d'actionnaires anonymes recherchant avant tout un rendement élevé pour le capital qu'ils ont investi. Les processus de décision démocratiques comme le vote par membre garantissent que les décisions prises reflètent la volonté de la majorité des membres et non celle de la majorité des bailleurs de fonds ou d'autres groupes. Une société anonyme publique, en revanche, tend forcément à viser des succès financiers à court terme, ce qui influence considérablement les décisions qui sont prises et la culture de l'entreprise.

**Meilleures possibilités d'écoulement** Il n'est pas dans la nature d'une coopérative de privilégier le succès à court terme. Ces dernières années, fenaco a ainsi surtout investi dans des dépôts permettant de stocker des agents de production agricoles, dans le renouvellement d'entreprises de transformation de produits agricoles ainsi que dans le développement de son réseau de magasins et de stations-service en zone rurale. Ces investissements se sont d'ailleurs élevés à près de deux milliards de francs au cours des dix dernières années. Il s'agit d'accroître l'efficacité du stockage, de la transformation et de la commercialisation des biens agricoles produits par les agriculteurs suisses. Il s'ensuit de meilleures possibilités d'écoulement. Cela contribue également au maintien d'une agriculture suisse productive sur un marché toujours plus ouvert.

Bien entendu, en tant qu'entreprise soumise à la concurrence, fenaco société coopérative se doit néanmoins de réaliser des résultats économiques convenables.

### L'agriculteur: client, fournisseur et copropriétaire

Les coopératives agricoles ont été créées il y a plus de cent ans en tant qu'entreprises d'entraide pour les agriculteurs suisses. Elles se sont développées au fil des décennies et ont fait leurs preuves. Aujourd'hui encore, les bonnes raisons ne manquent pas pour devenir membre d'une LANDI et donc sociétaire de sa propre entreprise.

Les LANDI appartiennent à leurs membres. Les agriculteurs ne sont donc pas uniquement clients ou fournisseurs des LANDI. En tant que sociétaires, ils en sont aussi les copropriétaires. Ils portent une part de responsabilité et peuvent influencer directement sur le développement de leur entreprise en participant aux assemblées générales.

Les LANDI doivent s'imposer quotidiennement face à leurs concurrents. Leur seule existence influence le comportement des acteurs du marché et oeuvre par conséquent dans l'intérêt des agriculteurs. Ces derniers ont donc tout intérêt à préserver et à consolider le groupe fenaco-LANDI. Les entreprises du groupe fenaco-LANDI leur permettent en effet d'être actifs sur le marché et d'influencer le niveau des prix. Les bénéfices réalisés par les LANDI restent dans l'entreprise, ce qui lui permet d'investir dans de nouvelles et meilleures prestations en faveur de ses propriétaires, c'est-à-dire des agriculteurs.

**Entre utilité pour les membres et rentabilité** fenaco doit donc trouver un bon équilibre entre utilité pour les membres et rentabilité, et elle y parvient depuis sa création en 1993 grâce à une gestion d'entreprise durable. Malgré la pression croissante sur les prix et le renchérissement négatif, fenaco a toujours réussi, jusqu'ici, à stabiliser ses objectifs de rendement à un niveau économiquement acceptable tout en offrant, année après année, de meilleures prestations à ses membres, les LANDI et les agriculteurs. Il s'agit notamment de conditions d'achat préférentielles, par exemple pour les aliments pour bétail ou les engrais, et de versements de primes. Ces performances illustrent l'équilibre que fenaco société coopérative a instauré depuis plusieurs années entre une utilité optimale pour les membres et des exigences minimales en matière de rentabilité économique de l'entreprise.

**Réputation et confiance** Le nombre élevé de membres des sociétés coopératives exerçant une activité économique montre que ces entreprises sont fortement ancrées dans la population. Un sondage représentatif mené par l'IGG en 2012 a révélé que les sociétés coopératives suisses jouissent d'une bonne réputation et bénéficient d'une solide confiance. Pour Werner Beyer, cette confiance fondamentale de la population s'explique par la proximité avec les clients, l'ancrage régional, le fondement démocratique, le modèle commercial clairement identifiable et compréhensible, la gestion durable et la prévisibilité des sociétés coopératives. «Le constat selon lequel les méthodes de gestion anglo-saxonnes et l'entrée en Bourse ne garantissent pas nécessairement le bien-être économique, voire social, favorise la réflexion sur d'autres formes juridiques d'entreprises et, par conséquent, sur la solution que représente la société coopérative», résume Werner Beyer. ■

**L'utilité pour les membres est primordiale. Chaque jour, fenaco et LANDI doivent s'imposer face à la concurrence. L'existence du groupe fenaco-LANDI influence le comportement des acteurs économiques et permet de préserver une agriculture productive dans notre pays.**



**Auteur** Hans Peter Kurzen, responsable Communication fenaco-LANDI 8401 Winterthour

**INFOBOX**  
www.ufarevue.ch 2 • 16